



## **S.O.S FORÊTS - LORRAINE**

à Monsieur Janez Potočnik  
**Commissaire Européen à l'Environnement**  
COMMISSION EUROPEENNE  
Direction Générale de l'Environnement DG-ENV  
A l'attention de Monsieur CODESCU, chef de service  
Unité A1 Législation - Infractions  
BU-9 1/185 B-1049 Bruxelles - Belgique

Objet :

Conséquences de la politique forestière française sur la biodiversité en Lorraine

Copies:

Monsieur le Secrétaire de la CBD – Organisation des Nations Unies,  
Monsieur le Président de l'Union Internationale de Conservation de la Nature  
Monsieur le Directeur Général de l'Environnement – Commission Européenne  
Monsieur le Président de la République française  
Monsieur le Premier Ministre  
Monsieur le Directeur du Muséum National d'Histoire Naturelle  
Monsieur le Président du Conseil Régional de Lorraine  
Monsieur le Préfet de Région Lorraine  
Monsieur le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel

Metz, le 14 Avril 2011

Monsieur le Commissaire Européen à l'Environnement,

Le chef de l'Etat français et le président du conseil d'administration de l'Office National des Forêts (ONF) ont défini une politique forestière entièrement tournée vers une augmentation de la production. 21 millions de m3 de bois supplémentaires dont 9 millions de m3 de Bois d'œuvre sont attendus d'ici 2020, ce qui correspond à **une augmentation de 40 % des volumes exploités en forêt.**

La fonction de production de bois doit payer l'ensemble des services d'intérêts généraux fournis par la Forêt, et l'augmentation des récoltes de bois devient une obligation pour équilibrer le budget de l'ONF, en complément des suppressions de postes. Le rapport « Gaymard » en date du 28 Juillet 2010, préconise pour atteindre ces objectifs:

- la réalisation **d'importants investissements en voirie forestière** et places de dépôts et pour le moyen terme, ainsi qu'**en plantations ou replantations**.
- le **raccourcissement des âges d'exploitation**.
- une **mécanisation** « beaucoup plus large et même **généralisée** à l'ensemble des travaux réalisés en forêt, de récolte comme de sylviculture ».
- **l'intervention dans les massifs sous-exploités en particulier dans les forêts de montagnes** pour lesquelles « il conviendra de prévoir un plan d'action spécifique, ce qui suppose une nouvelle politique ambitieuse, avec le développement à grande échelle du débardage par câble. » et dans **les vieilles forêts**, contre-vérités scientifiques à l'appui :

« De larges zones de nos forêts sont en état de surcapitalisation et il est urgent, d'un point de vue économique, mais aussi écologique, de les récolter et de les renouveler, avant qu'une tempête, une sécheresse, le feu ou une attaque de parasites ne viennent décimer ce qu'il a fallu des dizaines d'années à produire. Les forêts vieilles sont vulnérables, surtout dans un contexte de réchauffement climatique. » (Rapport « Gaymard », 28 Juillet 2010, *Proposition n°3 : Réinvestir en forêt*)

Or il s'avère que **ces propositions sont déjà mises en place partout en France** sous les ordres de la Direction Technique et Commerciale « Bois » de l'ONF :

- Que ce soit dans les sites Natura 2000 des Hautes Vosges ou du plateau lorrain, ces responsables déclarent inlassablement entre autres « **ne plus vouloir voir un arbre de plus de 50 cm de diamètre debout** » et se moquent ouvertement de la biodiversité et des directives européennes Natura 2000,
- pressions directes sur les agences locales pour réviser les plans d'aménagement à la hausse en termes de volumes produits, sans tenir compte des autres fonctions de la forêt,
- **coupes rases de superficie inégalée depuis des décennies**, y compris dans des futaies matures, déjà constatées dans de nombreuses forêts domaniales ou communales (Compiègne, Rambouillet, Montmorency, Bercé, Tronçais, Château-Salins, Chauv, Chinon, Orléans, Châteauroux, Blois, Bertranges, Rouen, Vierzon, Eu, Ecouves, Conches; Rambouillet, Darney, Saint-Germain-en-Laye ...)
- appel à l'enrésinement (plantation de résineux en plaine)
- **pressions directes sur les rédacteurs des « documents d'objectifs » Natura 2000 confiés à l'ONF, pour réviser à la baisse les objectifs de préservation de la biodiversité**

**Concernant la Biodiversité**, le rapport « Gaymard » se contente de citer les dispositifs déjà existants (Réserves, Natura 2000, îlots de sénescence). La seule nouveauté étant le Parc National « Forêt de Feuillus de Plaine » qui ne concerne qu'un secteur forestier en France en dehors de la Lorraine.

Pourtant parmi tous les habitats européens, en particuliers français, **la forêt est certainement le milieu ayant subi le moins de modifications majeures pour la biodiversité**. La modification de nos paysages depuis les années 1950 a contribué à diriger la plupart des espèces vers la forêt, en faisant ainsi un habitat refuge pour la biodiversité. **Les très vieux peuplements abritent plus d'un tiers de cette biodiversité**.

En ce qui concerne la Lorraine, la forêt publique avec ses 570 000 Ha sur 850 000 Ha de forêt au total soit 35% de la superficie régionale, est un véritable **réservoir européen et transfrontalier de biodiversité**.

Les forêts à forte naturalité de moyenne montagne du Massif Vosgien, qui font l'objet d'un programme européen « Life + », abritent encore entre autres espèces protégées, le **Grand Tétrás**, la **Chouette de Tengmalm** ou encore

le **Lynx** et le **Chat forestier**. Les Sapinières et Hêtraies sont classées habitats d'intérêt communautaires de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore » et l'habitat prioritaire 91DO\* - Forêts de bouleaux, forêts tourbeuses- est bien représenté. Les forêts feuillues de plaine et de plateau sont des bastions pour des espèces affectant les futaies matures telles que le **Gobe-mouche à collier** ou encore la **Cigogne Noire** concernant l'Avifaune, la **Barbastelle** et le **Vespertilion de Beschtein** concernant les Chiroptères; des populations de **Crapaud Sonneur à Ventre jaune** profitent également de la sylviculture raisonnée pratiquée depuis plus de 150 ans. Les Hêtraies lorraines sont classées habitats d'intérêt communautaires et la présence des habitats prioritaires 9180\* (Forêts de pentes) et 9150\* Rypisylves- soulignent encore l'intérêt patrimonial des forêts de plaine ou du plateau lorrain.

Au total, on peut dénombrer dans l'état actuel des connaissances de la biodiversité forestière lorraine :

- 9 habitats d'intérêt communautaire dont 3 prioritaires
- 116 espèces protégées nationalement dont 13 oiseaux inscrit à l'annexe I de la directive de conservation des Oiseaux de 1979, et 12 espèces de l'annexes II de la directive Habitat Faune –Flore.

Le réseau Natura 2000 couvre 11% de la forêt lorraine mais il se pourrait qu'il soit sous- estimé. La biodiversité forestière lorraine est encore mal connue et **une vaste campagne d'inventaires naturalistes est en cours en 2011 sous l'égide du Muséum National d'Histoire Naturelle** (programmes « Carnet-B » et ZNIEFF).

Le programme d'intensification de la production ne peut qu'affecter inévitablement, négativement et massivement, les habitats et les espèces patrimoniaux forestiers, par des effets conjoints de destruction, fragmentation, appauvrissement et dégradation des milieux forestiers.

**Des cas de destruction d'espèces protégées ou de leurs habitats sont déjà à déplorer dans les forêts lorraines, notamment sur le Sonneur à ventre jaune, sur des habitats à chiroptères ou sur l'habitat du Grand Tétrás.**

En conséquence, des dispositions urgentes doivent être mises en place afin de respecter la réglementation française et européenne, et de protéger la biodiversité et l'ensemble des fonctions de la Forêt qui lui sont liées. Nous demandons :

1/ L'arrêt du plan de surexploitation en cours en Lorraine, réalisé agence par agence sous la pression directe de la Direction Technique et Commerciale « Bois » de l'ONF, sans cadre juridique précis et sans autre objectif que le gain immédiat. Ce plan **doit être immédiatement arrêté et évalué au cas par cas. Le régime d'exploitation responsable et durable qui a toujours prévalu doit être remis d'urgence à l'ordre du jour.**

Considérant les orientations de l'ONF détaillées notamment dans le rapport « Gaymard » et ses conséquences sur le terrain, les aménagements concernés ne peuvent plus être considérés comme « gestion courante », mais bien comme une exploitation industrielle accompagnée d'un développement d'infrastructures, susceptible d'impacter la faune et la flore protégée, compte-tenu de l'absence de dispositions supplémentaires pour « préserver mieux ».

En conséquence, conformément à l'Article L122-1 du Code de l'Environnement, les projets de travaux et d'aménagements forestiers publics qui par leur nature, leurs dimensions ou leur localisation sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement doivent être précédés d'une **étude d'Impact**, en particulier sur la faune et la flore protégées et concernant le respect de la loi sur l'eau.

Le cas échéant, conformément aux articles L411-1 et L 411-2 du Code de l'Environnement relatifs aux espèces protégées et conformément aux arrêtés ministériels de protection des Oiseaux, Amphibiens-Reptiles, Mammifères, Insectes et de la Flore, des dossiers de **dérogations à la réglementation « espèces protégées »** devront être déposés.

De plus une **évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 impactés** (Article 6 de la directive Habitats-Faune Flore et article L414-4 du Code de l'Environnement) doit être réalisée sur les documents d'aménagements en vue d'évaluer leur impact sur les habitats, les espèces et les habitats d'espèces des sites Natura 2000 concernés.

**2/ L'arrêt de l'application anarchique de cette politique sur l'ensemble de la Lorraine, soit le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier prévu par la nouvelle loi de modernisation agricole doit être réalisé dans les meilleurs délais sous l'autorité du Préfet de Région.**

Ce plan régional devra être soumis à **l'Évaluation Environnementale** prévu par l'Article L122-4 du Code de l'Environnement, étant susceptible d'avoir des incidences sur l'environnement. De plus **l'évaluation des incidences** (Article 6 de la directive européenne Habitats- Faune- Flore et article L414-4 du Code de l'Environnement) sur **l'ensemble du réseau Natura 2000 forestier lorrain est requise**, en terme d'impact sur les habitats, les espèces et les habitats d'espèce des sites Natura 2000 directement concernés, et plus globalement sur l'état de conservation régional de ces habitats et espèces, notamment la connectivité de l'ensemble de la « Trame Verte » Forestière de Lorraine

Notre collectif dépose, parallèlement à cette requête, une série de propositions pour **une gestion patrimoniale, sociale et écologique de la forêt permettant une production évaluée et réellement durable, pour la nature comme pour les hommes**, dans le cadre du Livre Vert et de l'Année européenne de la Forêt et **dans le cadre du nouveau contrat de plan entre l'état français et l'ONF.**

**Il est enfin à signaler que des fonds européens « Life + » et Natura 2000 sont engagés dans les forêts lorraines, en pure perte si une telle politique forestière continuait à être appliquée.**

Dans l'espoir d'une intervention de votre part auprès de l'Etat français afin que **le pillage anarchique de la Forêt française en cours soit arrêté**, que la réglementation soit appliquée et que la politique forestière française soit réévaluée à la lumière de l'ensemble des fonctions de la Forêt; veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Européen, nos salutations pleines d'espoir,

Les représentants des 38 organisations du collectif « SOS Forêts » de Lorraine,



François VERNIER  
Président de **FLORAINE**



Julie CHARPENTIER  
Présidente **CPEPESC Lorraine**



Isabelle AUTISSIER  
Présidente de **WWF France**



Jean-Yves MOITROT  
Président **LPO 54**,  
Coordinateur des actions  
régionales LPO 55 54 57



Pascale COMBETTES,  
Présidente de **MIRABEL Lorraine Nature Environnement**  
Relais régional de France Nature Environnement



Le Président du  
Centre Ornithologique Lorrain

Jean FRANCOIS



Thomas GAILLARD  
Président de NEOMYS

**Signé**



Yann LEBECEL  
Président du Groupe d'Etudes  
des Mammifères de Lorraine



J F Darmstaedter  
Président FERUS



Pour les Amis de la Terre 54  
Florent COMPAIN

**Signé**



Daniel GUTWILLER, Président  
Collectif de sauvegarde des Forêts Domaniales

**Signé**



Jacky DUHAUT  
Secrétaire Général  
Union Régionale CGT Lorraine



Frédéric BEDEL  
Secrétaire Régional  
SNUPFEN - Solidaires



Jean-Luc CIULKIEWICZ  
Secrétaire National SNE-FSU

**Signé**



François JORQUERA  
Secrétaire Régional SEDRE CFDT



Gérard MATHIEU  
Président de la FRC Lorraine



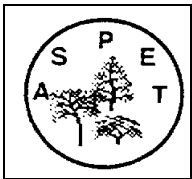
Antonin DEBRAND  
Président **Meuse Nature Environnement**



Jean-François FLECK  
Président **Vosges Ecologie**



...s HELITAS  
Président **Oiseaux - Nature 88**



Eric Péch , pr sident  
**Association de Sauvegarde  
Patrimoine et Environnement  
du Tholy**

**Sign **



Patrick KLEIN  
pour le Pr sident  
**AIR VIGILANCE**



Raynald RIGOLOT  
Pr sident de **Flore 54**



Fran ois PETIT  
**Association de  
Promotion et Sauvegarde  
du Massif Forestier de Haye**



Armand WERNET  
Pr sident **GECNAL  
Forbach-Sarreguemines**

**Sign **



Jean-Baptiste LUSSON  
Pr sident **GECNAL Warndt**



Damien PERRIN  
Pr sident du **CADEMOVI**



...is LANG  
Pr sident **APPIE**



Lucienne Ha se,  
Pr sidente **Autun Morvan Ecologie**

**Sign **



Mickaël WEBER,  
**Parti Socialiste**  
 secrétaire fédéral 57 chargé de l'agriculture et de la ruralité



Signataires pour le **Front de Gauche** :



Mathieu PIOTRKOWSKI  
**Gauche Unitaire 54**

J. MEUNIER- V. FELIX  
**Jeunesses Communistes**

Chantal CAULE  
**Gauche Solidaire**

Anne-Marie ARNOULD  
**M'PEP ! 54**

Patrick HATZIG  
 Secrétaire régional **PCF Lorraine**

Brigitte BLANG  
 bureau national **parti de Gauche**

Gérard NEPVEU  
**Gauche Alternative 54**



Ellane ROMANI  
 Secrétaire Régionale  
**21**  
**Europe Ecologie – L.es Verts**

*Signé*



Frédérique DALLE  
 Secrétaire Régionale **CAP**

**Pièces jointes :**

Courrier de M. Nicolas SARKOZY et rapport de M. GAYMARD.  
 Motion Réserves Naturelles de France - Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels  
 « L'espoir Vert » MIRABEL-LNE

**Adresse postale du collectif SOS Forêts – Lorraine :**

MIRABEL Lorraine Nature Environnement - 01 rue des Recollets - 57 000 METZ